

Aide à la mobilité nationale et à la communication scientifique

Procédure 2022

L'Ecole Doctorale 101 (ED 101) attribue des aides aux doctorants pour leurs déplacements et leurs frais de séjours s'ils produisent une communication au cours d'un colloque en France.

OBJECTIFS

Soutenir l'activité de communication scientifique des doctorants et faciliter ainsi leur intégration nationale par la reconnaissance de leurs travaux dans la communauté académique.

Soutenir l'implication des doctorants dans l'encadrement d'étudiants de premier et second cycle universitaires participant à des concours juridiques.

CONDITIONS

- Le doctorant est inscrit à l'ED 101 au 15 janvier 2022.
- Il peut justifier de son admission à un colloque pour une intervention programmée ou de son rôle d'encadrement pédagogique d'étudiants participant à un concours juridique.
- Quelle que soit sa durée, le séjour se déroule avant le mois de novembre 2022 inclus.
- L'unité de recherche participe au financement du projet.
- Délai minimum de dépôt des dossiers à l'école doctorale : 3 semaines avant le départ.

SOUTIEN FINANCIER

Il est effectué uniquement par remboursement sur justificatifs des frais d'hébergement, de transport et de repas.

Ne pouvant effectuer de transfert de fonds en direction d'un compte bancaire personnel, l'école doctorale versera sa participation à l'unité de recherche de rattachement du doctorant concerné.

Montant maximum de l'aide accordée par l'école doctorale : 100 €.

MODALITES DE PRESENTATION

La demande comprend deux parties réunies en un seul document de 2 pages (voir formulaire de référence) :

- ❖ Le projet,
- ❖ Un budget prévisionnel (transport, hébergement et repas), à détailler ligne par ligne.
- ❖ Les justificatifs idoines

DEPOT DE LA DEMANDE :

- Les dossiers seront pris en compte au secrétariat jusqu'au 27 octobre 2022 inclus.
- Ils sont à transmettre par courriel à l'adresse : coly@unistra.fr